**Directive / Information concernant un travail**

*[Monsieur,/Madame,]*

Vous recevez une aide sociale matérielle depuis le *[date]*. L’aide sociale n’est accordée que lorsqu’une personne ne peut pas s’en sortir seule, qu’elle ne reçoit pas d’aide de tiers ou que cette aide viendrait trop tard[[1]](#footnote-1). Vous êtes *[tenu/e]* légalement de faire le nécessaire pour supprimer et amoindrir votre dénuement[[2]](#footnote-2). Cela inclut l’obligation d’accepter un travail convenable ou de participer à une mesure d’insertion appropriée[[3]](#footnote-3). Est considéré comme convenable tout travail adapté à votre âge, à votre état de santé, à votre situation personnelle et à vos aptitudes[[4]](#footnote-4).

*[Un travail/Une mesure d'insertion]* est à votre disposition à partir du *[date]* :

*[Préciser ici le genre de travail, la date de début, le taux d'occupation, le lieu, etc.]*

OU

Par courrier séparé du *[date],* vous avez été *[informé/e]* d’un travail en vue, de sa date de début et des autres modalités.

***Nous considérons qu’il s’agit là d’un travail convenable pour vous et vous enjoignons par conséquent de prendre le poste.***

Durant votre participation à cette *[activité/mesure d'insertion],* vous recevrez un salaire *[hebdomadaire/mensuel]* de *[montant]* francs, ce qui vous permet de subvenir à vos besoins à hauteur de ce salaire. Vous ne dépendrez donc plus de l’aide sociale à hauteur de ce salaire, et ce dès le versement du premier salaire et pour la durée de travail convenue, à savoir du *[date]* au *[date]*.

Par conséquent, nous allons réduire l’aide matérielle d’un montant équivalant au salaire en vue.

OU

Comme cette activité vous permet de réaliser un salaire qui couvre le minimum vital, l’aide matérielle est supprimée du *[date]* au *[date]*.

***Au cas où vous vous désisteriez ou si vous interrompez votre travail, votre manque à gagner NE SERA PAS compensé par l’aide sociale. En d’autres termes, vous disposeriez de [montant] francs de moins [par mois/par semaine] pendant la durée prévue de l’activité.***

Nous vous prions de vous prononcer sur l’activité prévue et sur la suppression (partielle) prévue de l’aide matérielle d’ici le *[date]*.

Veuillez agréer, *[Monsieur,/Madame,]* nos salutations les meilleures.

*[Signature]*

1. Art. 9 et art. 23 de la loi du 11 juin 2001 sur l’aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) [↑](#footnote-ref-1)
2. Art. 28, al. 2, lit. *b* LASoc [↑](#footnote-ref-2)
3. Art. 28, al. 2, lit. *c* LASoc [↑](#footnote-ref-3)
4. Art. 28, al. 2, lit. *c* LASoc [↑](#footnote-ref-4)